



Horaires d'ouverture :
lundi, mardi, mercredi et vendredi **9 h à 17 h**
jeudi **12 h à 17 h** (fermé au public le jeudi matin)

Rendez-vous à prendre sur **place**, par **téléphone** ou sur www.clermont-ferrand.fr - Rubriques Démarches.

DÉLAI DE PRISE DE RENDEZ-VOUS : 45 JOURS OUVRÉS MAXIMUM

**Présence obligatoire avec son représentant.e légal.e lors du dépôt du dossier
AUCUN RETARD NE SERA TOLÉRÉ**

Dépôt du dossier sur rendez-vous le : à :

Obligatoire : connaître les dates et lieux de naissance de ses parents

1^{RE} DEMANDE

- Timbres fiscaux :
 - **17€** moins de 15 ans
 - **42 €** de 15 à 18 ans
- Photos couleurs moins de 6 mois (tête nue - sans lunettes - fond gris) dans un photomaton ou photographe agréé
- Acte de naissance moins de 3 mois **sauf** si :
 - * né.e à Clermont-Ferrand
 - OU
 - * né.e dans une commune où l'État civil est dématérialisé
 - OU
 - * carte d'identité en cours de validité ou périmée de moins de 5 ans
- Justificatif de domicile de moins de 1 an
- Carte d'identité du mineur.e et de son représentant.e légal.e

RENOUVELLEMENT

- Timbres fiscaux :
 - **17€** moins de 15 ans
 - **42 €** de 15 à 18 ans
- Photos couleurs de mois de 6 mois (tête nue - sans lunettes - fond gris) dans un photomaton ou photographe agréé
- Justificatif de domicile de moins de 1 an
- Pièce d'identité du représentant.e légal.e
- Ancien passeport
- Carte d'identité du mineur.e

PERTE/VOL

- Timbres fiscaux :
 - **17€** moins de 15 ans
 - **42 €** de 15 à 18 ans
- Photos couleurs de mois de 6 mois (tête nue - sans lunettes - fond gris) dans un photomaton ou photographe agréé
- Justificatif de domicile de moins de 1 an
- Pièce d'identité du représentant.e légal.e
- Déclaration de perte remplie sur place ou de vol à faire dans un commissariat de Police ou Gendarmerie nationale
- Carte d'identité du mineur.e

Justificatifs de domicile acceptés (originaux ou imprimés avant le rendez-vous) :

- ✓ factures électricité, gaz, téléphone fixe ou mobile, eau ou loyer d'une agence immobilière,
- ✓ impôts sur le revenu de l'année en cours, taxe d'habitation ou taxe foncière,
- ✓ attestation d'assurance habitation.

> Si pré-demande en ligne sur le site ants.gouv.fr : fournir le numéro de la pré-demande ou le récapitulatif

> Si vous êtes hébergé.e : fournir une attestation d'hébergement + pièce d'identité de l'hébergeant



Divorce ou séparation > jugement obligatoire complet,

Garde alternée > justificatifs de domicile des 2 parents et pièce d'identité du parent demandeur,

Nom d'usage > autorisation de l'autre parent accompagnée de sa pièce d'identité.

Timbres fiscaux à acheter dans un bureau de tabac ou sur internet : timbres.impots.gouv.fr



Horaires d'ouverture :
lundi, mardi, mercredi et vendredi **9 h à 17 h**
jeudi **12 h à 17 h** (fermé au public le jeudi matin)

Rendez-vous à prendre sur **place**, par **téléphone** ou sur **www.clermont-ferrand.fr** - Rubriques Démarches.

DÉLAI DE PRISE DE RENDEZ-VOUS : 45 JOURS OUVRÉS MAXIMUM

**Présence obligatoire lors du dépôt du dossier
AUCUN RETARD NE SERA TOLÉRÉ**

Dépôt du dossier sur rendez-vous le : à :

Obligatoire : connaître les dates et lieux de naissance de ses parents

1^{RE} DEMANDE

- Timbres fiscaux : **86 €**
- Photos couleurs de mois de 6 mois (tête nue – sans lunettes – fond gris) dans un photomaton ou photographe agréé
- Acte de naissance moins de 3 mois **sauf si** :
 - * né.e à Clermont-Ferrand
- OU
- * né.e dans une commune où l'État civil est dématérialisé
- OU
- * pièce d'identité en cours de validité
- Justificatif de domicile de moins de 1 an
- Carte d'identité ou titre de séjour ou titre de naturalisation

RENOUVELLEMENT

- Timbres fiscaux : **86 €**
- Photos couleurs de mois de 6 mois (tête nue – sans lunettes – fond gris) dans un photomaton ou photographe agréé
- Justificatif de domicile de moins de 1 an
- Ancien passeport
- Carte d'identité si le majeur.e en possède une en cours de validité ou périmée

PERTE/VOL

- Timbres fiscaux : **86 €**
- Photos couleurs de mois de 6 mois (tête nue – sans lunettes – fond gris) dans un photomaton ou photographe agréé
- Justificatif de domicile de moins de 1 an
- Carte d'identité si le majeur.e en possède une en cours de validité ou périmée
- Déclaration de perte remplie sur place ou de vol à faire dans un commissariat de Police ou Gendarmerie nationale

Justificatifs de domicile acceptés (originaux ou imprimés avant le rendez-vous) :

- ✓ factures électricité, gaz, téléphone fixe ou mobile, eau ou loyer d'une agence immobilière,
- ✓ impôts sur le revenu de l'année en cours, taxe d'habitation ou taxe foncière,
- ✓ attestation d'assurance habitation.

> Si pré-demande en ligne sur le site ants.gouv.fr : fournir le numéro de la pré-demande ou le récapitulatif

> Si vous êtes hébergé.e : fournir une attestation d'hébergement + pièce d'identité de l'hébergeant



Curatelle > jugement obligatoire

Tutelle > jugement obligatoire, le tuteur.rice doit venir avec le tampon de l'organisme de tutelle et sa pièce d'identité (personnelle ou professionnelle).

Nom d'usage > acte de mariage de moins de 3 mois, jugement de divorce complet ou autorisation écrite de l'ex-conjoint.e accompagnée de sa pièce d'identité.

Timbres fiscaux à acheter dans un bureau de tabac ou sur internet : timbres.impots.gouv.fr